

Les déterminants d'attractivité d'une juridiction : étude comparative de la situation du Maroc 2011-2021

Determinants of a jurisdiction's attractiveness: a comparative study of the situation in Morocco 2011-2021

Auteur 1 : MASTOUR Sofia,

MASTOUR Sofia, Doctorante chercheuse
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah/ Ecole Supérieure de Technologie
Laboratoire Tehnologies et Services Industriels

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : MASTOUR .S, (2023) « Les déterminants d'attractivité d'une juridiction : étude comparative de la situation du Maroc 2011-2021 », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 16 » pp: 586 – 605.

Date de soumission : Janvier 2023

Date de publication : Février 2023



DOI : 10.5281/zenodo.7737686
Copyright © 2023 – ASJ



Résumé

Cet article vise à analyser l'élocution d'attractivité en se focalisant sur les investissements directs étrangers, s'avérant une matière d'actualité et une problématique de tout gouvernement cherchant à accroître sa compétitivité sur le marché international, ainsi que de déterminer les facteurs nécessaires pour évaluer la qualité d'une juridiction à l'égard des investisseurs étrangers qui cherchent à se délocaliser sur d'autres territoires que leur pays d'origine. Notre recherche vise aussi à analyser la situation du Maroc en rédigeant deux grilles d'évaluation, nous permettons de comparer entre les deux années 2011 et 2021, en se basant sur 18 attributs déterminant l'attractivité de toute place sous un modèle élaboré d'une manière personnelle suivant plusieurs recherches nommées EPIA (économique, politique, industriel, et autres). Les données relatives aux 18 attributs d'attractivité du Maroc sont énumérées sur une grille, transformée par la suite en une grille à échelle de 0 à 10 pour adapter les unités de mesure, étant donné que chaque attribut détient sa propre unité, ainsi que de permettre aux lecteurs d'avoir une vision claire sur la situation du Maroc sur les deux années 2011 et 2021. Les résultats obtenus montrent que le Maroc a enregistré sur la période de 10 ans, l'amélioration de son niveau de croissance, de sa qualité d'infrastructure, de son degré de stabilité politique, du nombre des accords de libre échange, de son taux d'intérêt, de ses attributs industriels, sociaux, et géographiques, en contrepartie, la stabilité macroéconomique, la fiscalité, la disponibilité de la main d'œuvre, la corruption, la taille du marché, la libéralisation financière et l'accès aux ressources naturelles ont souligné une régression, qu'à travers nous proposons les améliorations d'attractivité du Maroc.

Mots clés : Attractivité-Investissement direct étranger-Attributs-Territoire- Maroc

Abstract

This article aims to analyze the elocation of attractiveness by focusing on foreign direct investment, being a intensively discussed topic and a problem for any government seeking to increase its competitiveness on the international market, as well as to determine the factors necessary to assess the quality of a jurisdiction with regard to foreign investors seeking to relocate to foreign territories. Our research also aims to analyze the situation of Morocco by writing two evaluation grids, we allow to compare between the two years 2011 and 2021, based on 18 attributes determining Morocco's attractiveness through an elaborated personal model based on several researches named EPIA (economic, political, industrial, and others). Data for Morocco's 18 attractiveness attributes are listed on a grid, later transformed into a 0-10 scale grid to accommodate the units of measurement -as each attribute has its own unit- as well as allow readers to have a clear view of the situation in Morocco over the two years 2011 and 2021. The results obtained show that Morocco has recorded over the 10-year period, an improvement in its level of growth, its quality of infrastructure, its degree of political stability, the number of free trade agreements, its interest rate, its industrial, social, and geographical attributes, although, macroeconomic stability, taxation, the availability of labor, corruption, market size, financial liberalization and access to natural resources have underlined a regression, for which we propose improvements for Morocco's attractiveness.

Keywords : Attractiveness-Foreign Direct Investment-Attributes-Territory- Morocco

Introduction

Attractivité, élocution qui commence à prendre part sur la scène du commerce international, attirer un grand nombre d'investisseurs étrangers sur sa juridiction s'avère l'objectif cherché par tout pays, et surtout ceux en voie de développement trouvant remède à tout problème de santé économique par le biais des IDE. Pour se faire, les Etats commencent à fortifier leurs degré d'attractivité à l'égard des opérateurs économiques étrangers afin de se dresser sur la short list, c'est dans le même ordre d'idées qu'il nous paraît primordiale d'étudier les attributs d'attractivité d'un territoire, et de mettre sous la loupe la situation d'attractivité territoriale du Maroc en 2011 et en 2021, afin de mener par la suite une analyse comparative entre les deux périodes et préciser les régressions et améliorations, ainsi que les stagnations. Il faut noter que la situation de confrontation entre l'investisseur et le pays hôte constitue une relation Win-Win, plus précisément, le pays hôte et l'opérateur étranger tire pareillement profit en s'engageant dans l'ère de la globalisation financière. C'est dans cette perspective, que notre recherche vise le renforcement de la compétitivité du Maroc et le développement de son économie, à travers l'entrée des investisseurs étrangers qui assurent l'accroissement des exportations, l'augmentation du PIB, la création d'emploi, l'acquisition de la nouvelle technologie, l'entrée de la devise, et la favorisation des relations économiques internationales...etc.

Cependant, dans le cadre de cette étude nous allons répondre à la problématique suivante :
Quelle est la situation d'attractivité territoriale du Maroc entre 2011 et 2021 ?

Pour se faire, le présent article propose dans sa première partie une revue de littérature sur les investissements directs étrangers et le terme d'attractivité d'un territoire, en déterminant les facteurs d'attractivité qui constituent le fondement de notre étude.

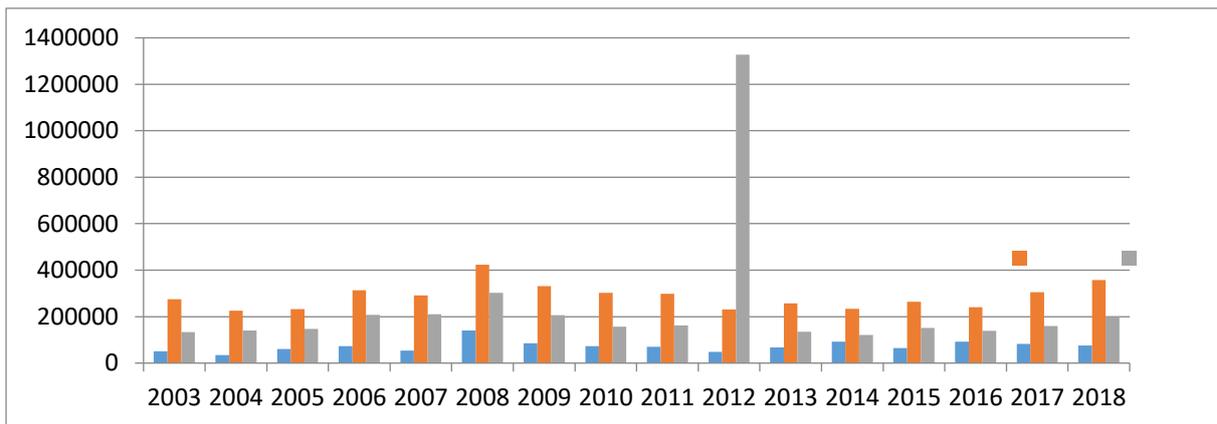
La deuxième partie sera consacrée à une analyse comparative de l'attractivité du Maroc entre 2011 et 2021, pour discuter le développement de sa situation sur 10 ans et apporter les propositions d'amélioration.

1. Attractivité : nouvelle élocution dans la stratégie des pays

1.1. Investissement direct étranger

On peut dire que l'investissement direct étranger se propage comme l'un des fils de la mondialisation. Depuis les années 1980, leur débit ne cesse d'accroître, étant la première préoccupation politico-économique des Etats, et le principal moyen d'intégration des pays développés et en voie de développement dans l'économie internationale.

Figure N°1 : Développement des IDE au niveau international entre 2003 et 2018



Source : UNCTAD, FDI/MNE database (www.unctad.org/fdistatistics)

Les politiques d'affermissement d'attractivité visent à améliorer leur ouverture économique, et le taux de croissance (Morisset 2000). Aujourd'hui, les gouvernements sont évalués sur la base du degré de participation dans la sphère du commerce international.

Dans une tendance du libre-échange, les firmes multinationales se multiplient voir se prolonge sur d'autres secteurs dans l'unique objectif de réalisation de gain. Le français Maurice BYE définit en 1953 « Les Grandes Unités Interterritoriales » comme « Un ensemble intégré des organisations de production contrôlées en divers territoires, par un centre unique de décision » (Maurice BYE). Michalet (1985) à son tour avance que « la FMN et une entreprise ou un groupe le plus souvent de grande taille, qui à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans un plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçue à l'échelle mondiale » (Charles.Albert.Michalet). D'une manière plus large, une firme multinationale pourrait se définir, comme une firme possédant ou contrôlant des entreprises implantées dans plusieurs pays et en mesure d'élaborer une stratégie qui s'appuie sur les différences socio-économiques de ces pays (Crozet Matthieu, et Koenig Pamina)

Selon Crozet, Y. (2001) : « L'investissement direct étranger se définit comme toute opération se traduisant par une création d'entreprise à l'étranger ou une prise de participation dans des firmes étrangères » (Crozet, Y)

Quant au FMI et l'OCDE (2000) « l'investissement direct international traduit l'objectif d'une entité résidant dans une économie d'acquérir un intérêt durable dans une entité résidant dans une économie autre que celle de l'investisseur. La notion d'intérêt durable implique d'une part, l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et d'autre part, l'exercice d'une influence notable sur la gestion de l'entreprise » (FMI et OCDE)

L'investisseur direct étranger est « une personne physique, une entreprise publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, un gouvernement, un groupe de personnes physiques liées entre elles ou un groupe d'entreprises ayant ou non la personnalité morale et liées entre elles qui possèdent une entreprise d'investissement direct (c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale), opérant dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs étrangers » (Banque Mondiale et OCDE)

1.2. Le concept d'attractivité d'un territoire

L'attractivité est devenue un élément pivot de la potentialité d'un pays, et le fer de lance de la croissance économique, ce concept commence à détenir une place de plus en plus prépondérante dans la sphère économique internationale. Dans ce cadre, nous pouvons confirmer que l'attractivité n'est pas un don, c'est plutôt une série d'attributs affermis par le gouvernement permettant ainsi d'évaluer le monde entier.

Coeuré et Rabaud définissent l'attractivité comme « la capacité d'un pays à attirer et retenir les entreprises » (Coeuré et Rabaud). Mouriaux à son tour a approfondie cette définition, en affirmant que : « l'attractivité d'un territoire est la capacité à y attirer et y retenir les activités à contenu élevé en travail très qualifié ». Il considère que le concept d'attractivité est adapté pour évaluer la situation d'une économie dans un monde caractérisé par une mobilité élevée des biens, des hommes et des capitaux (Mouriaux, 2004). L'Institut National de la statistique et des Etudes Economiques, avance que l'attractivité peut être définie par « la capacité d'un territoire à attirer des ressources spécifiques provenant de l'extérieur » (INSE). A. Marshall dans sa recherche empirique, affirme que l'attractivité est une fonction partielle des facteurs présents sur l'espace qui permet l'attraction de nouveaux capitaux. (A. Marshall)

En réalité, elle peut être vue comme « le résultat dialectique, d'une part, de la demande par les firmes d'avantages de localisation qui leur permettront de renforcer leur compétitivité sur le

marché mondial et, d'autre part, de l'offre partielle ou totale de ces avantages par les différents territoires » (C.A.Michalet).

Il faut souligner que l'analyse d'attractivité dans l'esprit des théoriciens et économistes nous a poussé à approfondir notre étude et dresser les facteurs contribuant dans la constitution de l'attractivité d'une juridiction.

1.3. Les facteurs d'attractivité d'une juridiction

Le nombre des FMN installées à l'échelle planétaire, explique la raison d'analyser le terme d'attractivité que ça soit pour les pays développés ou pour les pays en voie de développement. Chose qui mène à réaliser qu'il existe des attributs déterminant le choix entre les sites de délocalisations. Déjà, en parlant d'attractivité des juridictions, on souligne plus spécifiquement, les points sélectifs qui assurent la séduction. Dans ce contexte, nous essayons de recenser l'ensemble des privilèges qualificatifs d'un site d'accueil.

Cependant, nous soulignons les recherches des praticiens et théoriciens spécialistes en ce domaine. Alaya et Al admettent que le coût du transport, les charges d'installation, le niveau technologique, la taille du marché, les barrières à l'entrée, le régime fiscal, la procédure réglementaire, et la stabilité politique regroupent tous, suivant trois grands titres : industriel, commercial, et institutionnel, les attributs qui priment dans le choix d'un territoire d'accueil. (Alaya et Al,2007) Mêmement, Muchielli et Mayer montrent qu'il existe quatre déterminants de choix de localisation externes : l'intensité des entreprises déjà installées, ce qui signale le degré de concurrence sur le marché, la demande déclarée, le coût de production, et les efforts menés par l'Etat dans la vision de la politique étrangère (Muchielli et Mayer).

Ayachi et Berthomien affirment que la gouvernance, la distance géographique, l'infrastructure, et la taille du débouché semblent les principales motivations pour les acteurs financiers étrangers. (Ayachi et Berthomien,2006)

K.Sekkat et M.Véganzonès-Varoudakis (2005), souligne que l'attractivité des FMN porte essentiellement sur le coefficient de Sachswarner, sur le climat politique et économique régnante le pays. Sur ce, ils avancent que les réformes financiers, structurelles, règlementaires, privatisation...etc apportées par les autorités responsables et les agences de promotion, jouent un rôle primordial dans l'accroissement d'attractivité.

La CNUCED a publié dans son rapport, « tendances et déterminants », trois grandes familles d'attributs décisionnels : économiques, politiques et sociales, sui seront plus détaillés par la suite, à coté des autres attributs.

C'est à partir de ces constats que nous pouvons analyser suivant une conception personnelle intitulée Méthode EPIA un diagnostic du modèle marocain suivi par une analyse de la situation du Maroc entre 2011 et 2021.

Les déterminants que nous avons regroupés via plusieurs recherches et études sont développés selon 4 grands titres :

E —> Economique

P —> Politique

I —> Institutionnel

A —> Autres

Economique

- Stabilité macroéconomique
- Taux d'intérêt
- Taux de croissance
- Taille du débouché
- Disponibilité de la main d'œuvre
- Infrastructure solide
- Accès aux ressources naturelles
- Niveau d'ouverture à l'international

Politique

- Le régime fiscal
- Les accords d'investissement
- Le degré de libéralisation financière
- Stabilité politique

Institutionnel

- L'existence de démocratie
- Le niveau de corruption
- Le régime réglementaire

Autres

- Attributs géographiques
- Attributs industriels
- Attributs sociaux

2. Etude comparative d'attractivité du Maroc entre 2011 et 2021

Comme déjà indiqué, la dénomination « Attractivité » englobe une série d'élocutions (facteurs d'attractivité) qui permettent de la traduire sur un territoire donné. Elément pivot et clé de voute pour chaque pays en quête de la croissance économique, chose qui nous a poussé à analyser ledit terme sur le territoire marocain, pour décider de sa qualité territoriale et mesurer son degré de séduction des investisseurs étrangers, et apporter in fine des recommandations et des perspectives d'amélioration de l'attractivité territoriale marocaine dans l'objectif de contribuer dans le développement économique du Maroc.

Pour se faire, nous adoptons une étude exploratoire qualitative suivant une démarche hypothético-inductive, et ce, en se référant aux 18 attributs d'attractivité recensés sur deux années 2011 et 2021 pour comparer entre les deux situations. Autrement dit, par le biais de l'analyse comparative, nous nous permettons d'avoir une vision approfondie sur le développement d'attractivité du Maroc en domaine des investissements étrangers sur une période qui s'étalle sur 10 ans.

Après avoir recensé les donnés du Maroc sur les attributs de mesure d'attractivité, en se référant à plusieurs rapports et études réalisées par les organisations internationales et par les autorités responsables du pays, en essayant par la suite de dresser deux grilles d'analyse portant sur les deux années 2011 et 2021, qui seront exploitées pour une examination plus détaillée. Nous permettons ainsi de mener une analyse comparative du territoire marocain et plus particulièrement l'état de ses attributs et la qualité de ses facteurs entre 2011 et 2021, pour déterminer ses points forts et faibles, et en apporter les solutions nécessaires.

Figure N° 2 : Grille d'analyse d'attractivité du Maroc en 2021

Critères/Pays	Maroc
Stabilité macroéconomique	1,40%
Taux d'intérêt	4,35%
Taux de croissance	7,40%
Taille du débouché	37,13 Millions
Disponibilité de la main d'œuvre	12,30%
Infrastructure	Moyenne qualité
Accès aux ressources naturelles	Diversifié
Le degré d'ouverture à l'international	63,3
Régime fiscal	8,75%
les accords du libre échange	37
Libéralisation financière	20,17 MMDH
Stabilité politique	Moyen risque
Démocratie	5,04

Corruption	39
Régime réglementaire	0,51
Attributs géographiques	14 Km
Attributs industriels	Compétitif
Attributs sociaux	114

Source : élaborée par l'auteur

Figure N° 3 : Grille d'analyse d'attractivité du Maroc en 2011

Critères/Pays	Maroc
Stabilité macroéconomique	0,91%
Taux d'intérêt	6,35%
Taux de croissance	4,80%
Taille du débouché	32245000
Disponibilité de la main d'œuvre	8,90%
Infrastructure	faible qualité
Accès aux ressources naturelles	Diversifié
Le degré d'ouverture à l'international	63,3
Régime fiscal	8,75%
les accords du libre échange	17
Libéralisation financière	252423779,2 dollars
Stabilité politique	Risque élevé
Démocratie	3,83
Corruption	34
Régime réglementaire	0,42
Attributs géographiques	14 Km
Attributs industriels	Compétitif
Attributs sociaux	119

Source : élaborée par l'auteur

Figure N° 4 : Grille à échelle du Maroc 2021

Critères/Pays	Maroc
Attributs géographiques	10
Stabilité macroéconomique	9
Attributs industriels	9
Attributs sociaux	9
Régime fiscal	9
Accès aux ressources naturelles	8
Le degré d'ouverture à l'international	8
Taux de croissance	7
Taux d'intérêt	7
Démocratie	6
Infrastructure	5
Régime réglementaire	5
Stabilité politique	5
Corruption	4
Disponibilité de la main d'œuvre	4
les accords du libre échange	4
Libéralisation financière	4
Taille du débouché	3
Total	116

Source : élaborée par l'auteur

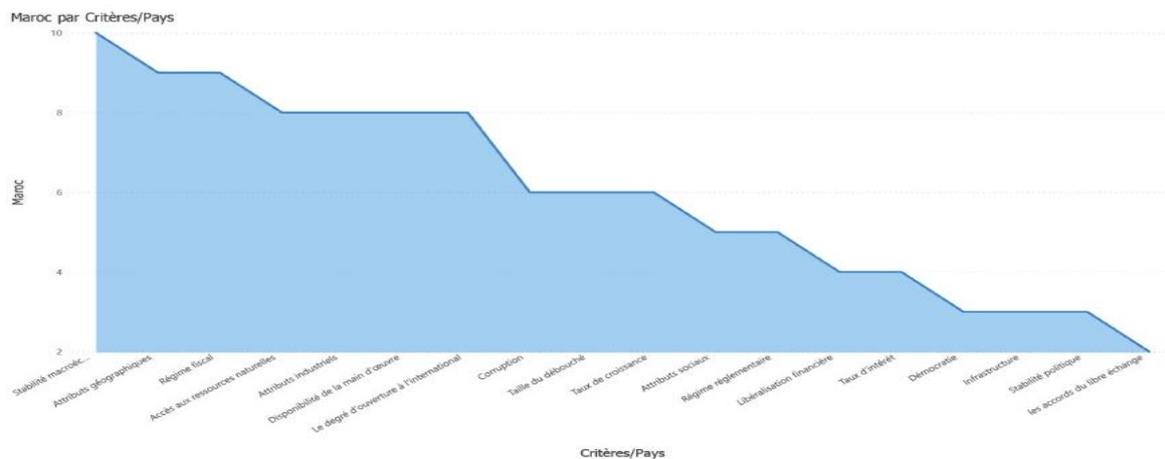
Figure N°5 : Grille à échelle d'attractivité d'attractivité du Maroc 2011

Critères/Pays	Maroc
Accès aux ressources naturelles	8
Démocratie	3
Le degré d'ouverture à l'international	8
Stabilité macroéconomique	10
Corruption	6
Libéralisation financière	4
Régime fiscal	9
Régime réglementaire	5
Attributs industriels	8
Taille du débouché	6
Taux d'intérêt	4
Attributs géographiques	9
Disponibilité de la main d'œuvre	8
les accords du libre échange	2
Taux de croissance	6
Infrastructure	3
Stabilité politique	3
Attributs sociaux	5
Total	107

Source : élaborée par l'auteur

2.1. Analyse de la situation du Maroc en 2011

Figure N°6 : Attractivité du Maroc en 2011



Source : élaborée par l'auteur

Après avoir analysé l'attractivité du Maroc en déterminant la position de chaque facteur d'attractivité sur le territoire marocain. Il s'agit au niveau de cette section de dresser une analyse comparative entre l'attractivité du Maroc sur 2011 et 2021, dans l'objectif de préciser les évolutions et les efforts pratiqués par l'Etat marocain pour attirer de plus les investisseurs, et déterminer en contrepartie ses régressions et ses points faibles.

En se référant au graphique ci-dessus montrant la position du Maroc par rapport aux critères ou attributs d'attractivité, nous constatons que le principal point fort du Maroc en 2011 était la stabilité macroéconomique, suivie par les attributs géographiques stipulant la distance entre le

Maroc et sa cible qui est bien évidemment l'Europe, les 14 Km sont un atout immatériel rendant du Maroc une zone compétitive, surtout qu'en s'implantant, les entreprises cherchent à minimiser leurs frais et charges pour augmenter leurs bénéfices, ceci peut être réalisé en réduisant la distance entre le lieu de la société mère et ses autres sociétés filiales.

Il faut noter que les attributs géographiques détiennent le même degré d'attractivité que le régime fiscal. A mon avis, ceci peut être expliqué sous l'optique d'optimisation. Autrement dit, un opérateur économique étranger cherche à s'implanter sur d'autres sites que son pays d'origine dans l'unique but de rapporter plus de bénéfice, avoir bénéficié d'un frais de transport plus faible et d'un régime d'imposition léger s'inscrit dans le même sens, il s'agit d'affaiblir les charges pour augmenter les gains, c'est dans ce contexte qu'on peut avancer que le Maroc s'est concentré d'attirer les investisseurs par le biais de réduction des charges liées à l'implantation. En sus, nous trouvons que l'accès aux ressources naturelles constitue le 4^{ème} facteur fort du territoire marocain, ceci revient à sa richesse en matière de ressources naturelles, au stricto sensu, cet attribut peut être expliqué pareillement aux attributs géographiques en tant qu'un capital immatériel. Il faut souligner que les attributs industriels, la disponibilité de la main d'œuvre et le degré d'ouverture à l'international se dressent sur le même rang que le déterminant d'accès aux ressources naturelles. Cependant, le coût d'implantation sur le territoire marocain constitue ainsi un point fort, citons par exemple Casanearshore où la location des bureaux atteint 8 euros par mois.. Le 6^{ème} facteur qui est la disponibilité de la main d'œuvre présente également un atout du territoire marocain, faire monter une entreprise nécessite à l'interne un client qui doit contribuer dans son évolution, il faut noter que sa compétence, sa formation, sa flexibilité, et sa disponibilité constituent aussi un objectif fixé par ladite entreprise. L'ensemble de ces atouts ne peuvent que renforcer le degré d'ouverture du Maroc à l'international, facteur qui se classe même aux 3 derniers, un investisseur cherche un lieu d'accueil qui est assez intégré dans l'onde de la mondialisation, un terme qui compte de nos jours sur l'agenda du commerce international, comme évoqué précédemment.

Admettant que pour s'implanter, il s'agit de suivre tout une procédure nécessitant plus de documents et de démarches administratives, le Maroc s'avère touché par le phénomène de la corruption qui peut pousser un opérateur économique étranger vers une autre juridiction. La taille du débouché marocain se dresse sur le même rang que la corruption, bien sur un large marché va certainement augmenter les chances de visibilité de l'entreprise, et par conséquent le nombre de clients qui constituent la source de richesse de la société.

Cependant, citons que le taux de croissance paraît pareil à la taille du marché et la corruption, chose sûre, un opérateur économique étranger choisira un pays où la croissance économique est assez élevée impactant ainsi la sienne, le Maroc est un pays où la croissance économique était en 2011 moyenne, chose qui peut écarter le Maroc de la short-list. Le climat social et la réglementation adoptée par le Maroc à l'égard des investisseurs s'avèrent moyennant attractifs, à côté d'un gain économique, l'opérateur cherche un climat social assez favorable et une réglementation assez fluide, chose qui était moins présente au Maroc en 2011.

Affirmons qu'une entreprise fait appel au départ à des apports en numéraire personnels, familiaux, mais aussi auprès des institutions financières, le Maroc a négligé le point du taux d'intérêt pratiqué pour les investisseurs étrangers. La libéralisation financière est établie sur la même classe, plus précisément le stock des IDE entrants au Maroc paraît un peu faible, chose qui peut être prise comme un point négatif puisque toute entreprise se base sur l'expérience des autres sociétés, ou plus particulièrement, elle pratique l'intelligence économique, moins d'IDE reflète automatiquement un pays d'accueil moins séduisant.

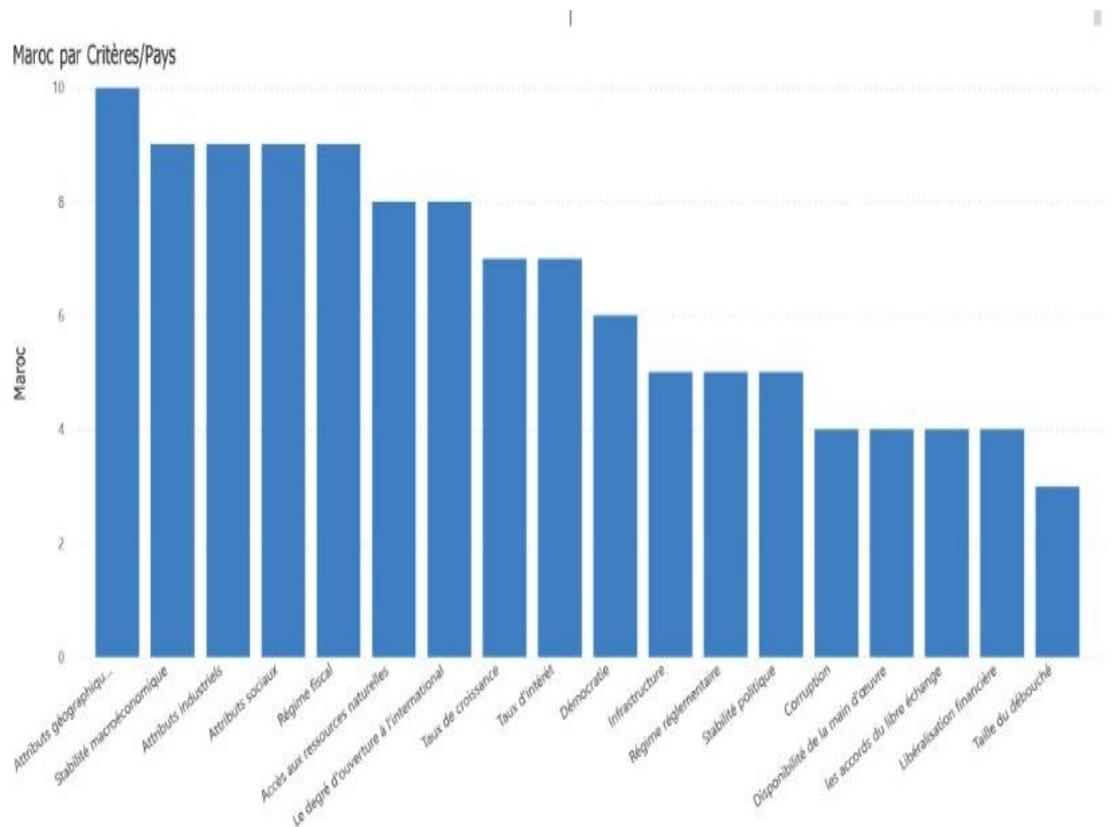
Les maillons les plus faibles dans l'attractivité du Maroc s'avèrent la démocratie qui constitue un point très important pour l'investisseur étranger en quête d'un pays où règne la liberté d'expression, et de décision. Également, l'infrastructure se dresse sur le même niveau, où le Maroc manquait de projets dans ce secteur qui était très fragile à cette époque, chose qui peut constituer un frein important à l'implantation. Au départ, j'ai cité que la distance géographique permet de minimiser les charges de transport, mais si le moyen pour assurer le déplacement de marchandise et de personnes est aussi faible, ceci va entraîner le détachement du Maroc des pays cibles pour s'implanter. Puis, c'est la stabilité politique qui s'ajoute sur la même échelle, à mon avis malgré la présence des 17 facteurs d'attractivité sur un territoire, le 18 qui est la stabilité politique peut dévier toute entreprise désirant l'implantation sur ledit territoire, c'est le cas du Maroc en 2011, où les révolutions du peuple et les coups politiques du printemps arabe menacé la stabilité du Maroc et par conséquent peut faire reculer le volume des IDE.

En dernier lieu, ce sont les accords de libre échange qui constituent le point le plus faible sur le territoire marocain, en raison de la signature d'un nombre restreint des conventions de libre échange avec les autres pays qui présentent une source d'encouragement et de motivation permettant ainsi la minimisation des charges liées à l'import ou à l'export.

Il faut noter que le Maroc a décroché en 2011 un score de 107 pour développer en 2021 un score de 116.

2.2. Analyse de la situation du Maroc en 2021

Figure N°7 : Attractivité du Maroc en 2021



Source : élaborée par l'auteur

En se référant au graphique ci-dessus, reflétant la situation du Maroc en 2021, nous constatons clairement, que le principal atout du Maroc s'avère l'attribut géographique, et ce, comme susmentionné en raison de la proximité géographique existant entre le Maroc et l'Europe constituant le principal client partenaire du Maroc. Suivi par la stabilité macroéconomique, à ce niveau, le Maroc détient une position compétitive permettant aux investisseurs de détourner tous les pays pour s'installer au Maroc. Le même rang est détenant par les attributs industriels, les attributs sociaux et le régime fiscal. Le coût d'implantation constitue un point sine qua non dans la stratégie de choix de la zone surtout qu'il contribue d'une manière directe dans la constitution du gain de la société, dans ce contexte, on ne peut pas nier que le Maroc est compétitif en ce domaine proposant ainsi des sites suréquipés et à faible coût. S'ajoutant au facteur matériel, le climat social qui constitue aussi un attribut primordial dans la décision de choix du pays d'accueil, comme indiqué s'ajoutant le régime d'imposition constituant une influence directe au niveau des bénéfices générés, dans ce cadre, le Maroc paraît attractif en proposant un régime fiscal léger pour les opérateurs économiques étrangers.

Nous trouvons en 6^{ème} rang, l'accès aux ressources naturelles, chose claire, le Maroc est un pays riche en ressources naturelles, le rendant cible de plusieurs investisseurs, à ce titre s'ajoute le degré d'ouverture à l'international permettant aux opérateurs économiques étrangers d'élargir leurs marchés. Le taux de croissance et celui d'intérêt prennent la classe qui suit s'avérant aussi important pour toute entreprise surtout pour le taux d'intérêt qui permet à cette dernière de se lancer ou encore d'investir beaucoup plus, un pays avec un taux d'intérêt assez faible crée une confiance chez l'investisseur envers l'Etat, surtout que la principale préoccupation d'un opérateur étranger demeure le gain réalisé.

C'est la démocratie qui vient après pour rendre du Maroc, un Etat monarchique musulman donnant droit à la liberté d'expression, au multipluralisme en créant la réconciliation avec le peuple, ceci ne peut que confirmer à l'investisseur qu'il va jouir d'une panoplie de droits sur notre territoire.

Admettant que l'infrastructure a été développée d'une manière remarquable en raison du lancement de la plupart des projets, comme c'est déjà mentionné en détails, ce qui renforce la compétitivité du Maroc. Le régime réglementaire s'inscrit sur le même stade, traduit par la loi n°58-90 régissant les activités étrangères et accordant beaucoup de privilèges pour les investisseurs, pareillement pour la stabilité politique dont jouit le Maroc qui accentue son degré d'attractivité.

Nous constatons sur la même échelle que la corruption demeure un frein à l'implantation qui alourdit la démarche administrative de création des sociétés, ainsi que la main d'œuvre, le taux de chômage s'avère de plus en plus élevé, en effet le but principal d'attraction des investisseurs étrangers, c'est l'absorption du taux de chômage afin de contribuer dans le développement social du Maroc. Egalement pour les accords de libre échange qui restent restreint malgré la signature de plusieurs accords après l'année 2011, pareillement pour la libéralisation constituant un maillon faible dans l'attractivité territoriale marocaine. Pour trouver in fine, la taille du débouché, c'est vrai qu'il a évolué entre 2011 et 2021, mais d'après l'analyse, il s'avère que les autres pays concurrents ont dépassé le Maroc en terme d'élargissement du marché, chose qui est très demandée par les investisseurs étrangers en quête de plus de clients.

2.3. Analyse comparative de la situation du Maroc entre 2011 et 2021

Faisant référence à l'analyse de l'attractivité du Maroc en 2011 et celle en 2021, et ce, en se basant sur les 18 attributs, il nous paraît essentiel d'étudier les principales évolutions, stagnations, et régressions de la situation d'attractivité du Maroc. Dans le même ordre d'idées, il faut souligner que le Maroc a réalisé de grands pas pour affermir sa compétitivité, en

développant le nombre de 9 attributs sur 10 ans afin d'attirer plus d'investisseurs, en contrepartie nous détectons 7 attributs enregistrant un abaissement, et 2 facteurs en stagnation. Admettant que le principal atout rendant du Maroc la 1^{ère} place sur la shortlist, s'avère l'attribut géographique, le Maroc est le pays le plus proche sur l'Afrique et le Moyen Orient de l'Europe ouverts sur 2 côtes, permettant une extension des activités commerciales, chose qui peut constituer une principale motivation dans le choix du Maroc comme pays d'accueil.

L'attribut industriel constitue le 2^{ème} point fort du territoire marocain, il faut noter qu'une implantation engendre moins de frais avec un abaissement de 30% des frais de communication, les zones suréquipées nécessitent 8 euros pour le m² par mois, accompagnée d'une subvention octroyée par l'Etat pour chaque nouvelle recrue de 5800 euros. De plus, il faut mentionner que la distance géographique génère moins de coûts de transport, chose qui ne peut constituer qu'une offre compétitive pour les investisseurs étrangers.

Egalement pour la croissance, le Maroc envisage augmenter son niveau de croissance d'une année à une autre, en raison de la relation directe avec le volume des investissements étrangers, la stimulation des exportations et importations entre pays va certainement augmenter le niveau des investissements, c'est dans ce contexte, qu'il faut rappeler le lien entre les 3 formes de la mondialisation, une entreprise opérant dans l'international va certainement fixé dans le court ou le long terme, l'objectif de multinationalisation, chose qui entrainera certainement l'amélioration de la croissance sur le pays d'accueil, d'ailleurs une zone d'implantation dotée d'une croissance élevée ne peut que prouver que ladite zone accueille un grand nombre d'investisseurs, c'est dans cette logique que le Maroc attire plus d'opérateurs économiques étrangers, en épaulant sa croissance économique, qui sera par le biais de l'entrée des investisseurs étrangers de plus en plus développée.

Le taux d'intérêt consiste un facteur à l'implantation de 1^{er} ordre, pour accéder au stade de la multinationalisation, une entreprise est automatiquement de recours aux institutions financières, c'est dans ce cadre que le Maroc a fixé selon l'arrêté n°947-10 du ministère de l'économie et de finance la liberté de négocier le taux d'intérêt avec la banque octroyant le crédit, ceci demeure contrôlé par l'Office de change. Dans ce cadre, le Maroc a baissé son taux d'intérêt de 6.35% à 4.35% entre 2011 et 2021, ceci peut justifier la volonté du gouvernement marocain à attirer beaucoup plus les opérateurs économiques.

Sous l'optique d'allègement des frais liés à l'exercice d'une activité économique sur son territoire, le Maroc n'a cessé depuis 1996 de renforcer ses relations économiques internationales par le biais des conventions de libre échange permettant ainsi aux investisseurs de bénéficier de

réduction et/ou d'exonérations en matière de droits douaniers, c'est dans ce cadre qu'il a consolidé ses accords de libre échange entre 2011 et 2021 par l'intégration de nouveaux membres, tel est le cas de l'accord d'Agadir qui a connu en 2016 l'adhésion du Liban et la Palestine, ainsi que par la rectification des dispositions des accords comme le cas de la Turquie qui a été renégocié en 2020.

Pour affermir beaucoup plus sa compétitivité, le Maroc a instauré de multiples réformes démocratiques, comme la liberté d'expression avec ses multiples formes, l'instauration de l'instance d'équité et réconciliation, et la Moudawana ainsi que le multipartisme, ceci ne fait que créer un climat démocratique sur le territoire marocain, c'est dans ce cadre que ce régime fut consolidé entre 2011 et 2021 par la rectification de la constitution en ajoutant 72 nouveaux articles visant le renforcement de la situation démocratique marocaine, et la création d'un Etat de droit.

Parmi les points forts que s'ajoutent nous détectons la stabilité politique dont jouit le Maroc, affirmée par plusieurs institutions telles que la COFACE, l'AON, et la Banque sud-africaine. Toutefois, en 2011, ce point présentait un fort risque en raison des révolutions du printemps arabe qui sévissait à cette époque, c'est après cette année que la situation politique devient de plus en plus attrayante pour les investisseurs étrangers.

En sus, les attributs sociaux constituent aussi un point fortement développé entre les 2 années 2011 et 2021, exprimés par l'indice du coût de vie qui a largement baissé entre les 2 années avec 5 points, permettant ainsi aux investisseurs étrangers l'augmentation du pouvoir d'achat, et de bénéficier d'un climat social favorable par le renforcement du système de santé, et l'affermissement du système d'éducation, ceci afin d'assurer l'ensemble des besoins de l'opérateur économique étranger en qualité et en quantité.

A côté de ses facteurs, s'ajoute l'infrastructure que le Maroc n'a cessé de développer depuis les années 90, constituant un point essentiel pour l'investisseur étranger lui permettant une liaison avec les autres marchés du monde, c'est dans cette perspective que le Maroc a renforcé entre 2011 et 2021 les lignes des autoroutes, a créé une ligne TGV, a élargi l'Open Sky vers d'autres villes, a aménagé plusieurs gars ONCF, a créé une nouvelle zone Tanger Med, a assuré l'extension du projet Noor, a construit le port Dakhla Atlantique, et a créé les fibres optiques sous mer depuis 2014 jusqu'au 2020. Ceci confirme le grand développement qu'a entrepris le Maroc pour fortifier ses compétences en infrastructure et mettre en place l'ensemble des moyens en transport s'avérant bénéfiques pour les investisseurs étrangers.

A côté des développements et évolutions de certains facteurs, le régime réglementaire et le degré d'ouverture à l'international ont gardé le même rythme de développement en raison de la situation déficitaire marocaine qui continue à exister, ainsi que la réglementation appliquée par la loi n°58-90 qui régit les activités étrangères.

Notons qu'en réalité l'attractivité du Maroc s'est renforcée entre 2011 et 2021 en raison du développement des facteurs cités en haut, mais en contrepartie d'autres facteurs ont connu une régression, citons en premier temps la stabilité macroéconomique qu'a connu une légère régression, exprimée par le taux d'inflation qui a passé de 0.9% à 1.40%, ce qui entraîne par conséquent la montée des prix de biens et services, chose qui peut créer dans l'esprit des investisseurs un frein à l'implantation sur le territoire marocain. Même pour le régime fiscal, en particulier le Maroc a gardé le même taux d'IS pour les opérateurs économiques étrangers entre 2011 et 2021, chose qui ne constitue pas une motivation pour les opérateurs économiques étrangers. La même explication peut être adoptée pour la richesse naturelle. Admettant que le taux de chômage s'est fortement amélioré en passant de 8.90% à 12.30%, chose qui prouve à l'investisseur la disponibilité de la main d'œuvre, mais ça peut refléter l'incompétence et la qualité moyenne des ressources humaines marocaines dans l'esprit de l'opérateur économique étranger.

Il faut souligner que parmi les principaux points qui peuvent bloquer un investisseur étranger, on trouve la lourdeur de la démarche administrative qui peut être secouée par la corruption, chose claire, le Maroc lutte depuis toujours contre cet épiphénomène, mais d'après nos données, la corruption s'est largement grimpée sur le territoire marocain en passant de 2011 à 2021.

Pour réaliser plus de bénéfices, un investisseur est en quête toujours d'un large marché constitué d'un fort potentiel de clients. En réalité, la population marocaine a connu une amélioration, chose claire en passant d'une année à une autre, chose qui peut détourner un investisseur vers d'autres pays. En dernier temps, c'est la libéralisation financière qui s'est affaiblie entre les 2 années 2011 et 2021, reflétant ainsi le stock des IDE entrants au Maroc, ceci peut être influencé par le renforcement des autres attributs pour attirer plus d'investissements sur le territoire marocain. Au stricto sensu, cette analyse nous a permis de constater qu'en réalité les 18 attributs sont liés les uns aux autres, et doivent être présents simultanément sur un territoire pour être évalué comme pays d'accueil attractif.

Conclusion et recommandations

D'après l'analyse approfondie en terme d'attractivité du Maroc, on ne peut pas nier qu'il jouit d'un climat d'investissement assez favorable, rappelons qu'il est classé parmi les 30 juridictions attractives, c'est vrai que nous avons détecté des freins à l'implantation constituant des points faibles du Maroc, sauf qu'il faut souligner fortement qu'il a enregistré des développements sur plusieurs facteurs, à titre d'exemple, citons qu'il a élaboré plusieurs projets en terme d'infrastructure pour attirer plus d'investisseurs, a assuré une croissance de plus en plus élevée, a créée une offre concurrentielle en terme de coût d'implantation, en bref, on peut dire qu'il a constitué toute une gamme de services et d'avantages offerts pour chaque implantation sur son territoire. Cependant, notre étude a recensé un nombre d'aspects pour faire évoluer l'attractivité du Maroc, surtout que la plupart des pays sont aujourd'hui en quête des investisseurs étrangers permettant d'assurer au pays d'accueil un développement sur tous les niveaux à long terme et à épauler son économie, ainsi qu'aujourd'hui, on se trouve lié indispensablement aux pays étrangers, que ça soit sur le niveau économique, sociale, technologique...etc. C'est dans cette perspective que notre recherche constitue une matière primordiale intégrée dans toute stratégie de développement de chaque pays.

L'attractivité marocaine présente des limites qui nécessitent des améliorations, telle que le renforcement de la situation macroéconomique, et plus particulièrement la maîtrise du taux d'inflation qui peut se faire par la minimisation des charges d'Etat. En sus de la bonne gestion de sa situation macroéconomique, s'ajoute la facilitation d'accès aux ressources naturelles tout en les préservant à LT car ce type d'investissement paraît de forte valeur ajoutée. Sans oublier de mentionner l'élargissement de son marché, et ce par le biais de la consolidation de ses relations économiques internationales et surtout politiques avec les pays proches de notre territoire que peut constituer par la suite un portefeuille potentiel pour les entreprises implantées.

In fine, le Maroc doit surtout veiller à la lutte contre la corruption qui peut entraver l'entrée de plusieurs investisseurs se trouvant face à une procédure d'implantation assez difficile.

BIBLIOGRAPHIE

- Alaya M., Nicet-Chenaf N., et Rougier E, (2007), “ Politique d’attractivité des IDE et dynamique de croissance et de convergence dans les Pays du Sud Est de la Méditerranée ”. Cahiers du GREThA No. 06, Juin, p. 4-5.
- Ayachi F. et Berthomieu C. (2006), “Les déterminants des investissements directs étrangers européens et la gouvernance dans la région MEDA : une estimation par la méthode des moments généralisés”, Colloque du GDR CNRS "EMMA" (Economie Méditerranée Monde Arabe) sur le thème "Le partenariat euro-méditerranéen : Construction régionale ou dilution dans la mondialisation", Université de Galatasaray, Istanbul, Turquie, 26-27 Mai.
- Bye Maurice (1987), “ Relations économiques internationales ”, 5^{ème} Edition, Ed DALLOZ, p. 694.
- CNUCED (1998), “Tendances et déterminants”, Rapport sur l’investissement dans le monde, New York et Genève, United Nation., p.91.
- Coeuré B., et Rabaud I., 2003, « Attractivité de la France : analyse, perception et mesure», Économie et Statistique, n° 363-364-365. 10Mouriaux F., 2004, « Le concept d’attractivité en Union monétaire », Bulletin de la Banque de France, N°123, pp. 29-44.
- Crozet Matthieu, et Koenig Pamina (2005), “Etat des lieux du commerce international - Le rôle des firmes multinationales dans le commerce international- La croissance des flux d’investissements directs ”, Cahiers français, No. 325, pp.13-19.
- FMI et OCDE (2000), “Glossary of Foreign Direct Investment Terms and Definitions”, Paris.p.2
- Mayer T., et Mucchielli T.L., « La localisation à l’étranger des entreprises multinationales Une approche d’économie géographique hiérarchisée appliquée aux entreprises japonaises en Europe », Économie et Statistique n° 326-327, 1999 - 6/7
- MICHALET (C.A) ; « La séduction des nations ou comment attirer les investissements». Economica, Paris, 1999, pp. 71-72.
- Mouriaux, F., (2004), « Le concept d’attractivité en Union monétaire », Bulletin de la Banque de France – N° 123 – Mars 2004, pp 29-44.
- Morisset J. (2000), “Foreign Direct Investment in Africa: Policies Also Matter”, World Bank Policy Research Working Paper No.2481

- OCDE (1995), “Définition de Référence de l’OCDE pour les Investissements Directs Internationaux”, Paris p.9.
- Rapport de l’Institut National de la statistique et des Etudes Economiques
- Sekkat, K. et M. Veganzones-Varoudakis (2005), “Trade and Foreign Exchange Liberalization, Investment Climate and FDI in the MENA”, Working paper DULBEA.No.5.
- Yves Crozet (2001), “ Les grandes questions de l’économie internationale ”, Nathan, p.118.